

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GAUTHIE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Compte financier 2009 et budget 2010 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Information du Conseil Municipal**

M. MAGLICA, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, "Le budget annuel de la caisse de Crédit Municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse" et "Un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la caisse de Crédit Municipal est présenté par le maire devant le conseil municipal".

Madame la Directrice Générale de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

De son rapport de gestion (au sens de l'article CRB 91-01), il ressort notamment que l'exercice 2009 a été marqué, d'une part, par la faiblesse inédite des taux interbancaires, lesquels déterminent la tendance du rendement des disponibilités de l'établissement et, d'autre part, par le déclin en volume du marché du crédit à la consommation (-13 % en 2009) qui demeure, à ce jour, l'activité principale de la Caisse de Crédit Municipal.

Il convient cependant de noter que, dans l'établissement, l'activité des prêts automobiles, soutenue par les primes à la casse, ainsi que celle des prêts travaux, soutenue par les avantages fiscaux liés aux économies d'énergie et au développement durable, ont connu une croissance significative de, respectivement, 21 % et 88 % en 2009 et ont permis de limiter l'impact de la baisse des prêts personnels.

S'agissant de l'activité bancaire, le lancement, au 1er janvier 2009 du livret A, a permis de collecter 4,8 M€ de ressources nouvelles tandis que la baisse des taux d'intérêt a conduit une autre partie de la clientèle à se porter sur les bons de caisse du Crédit Municipal dont l'encours s'est accru en 2009 de 1,5 M€.

Au terme de l'exercice, le produit net bancaire ressort à 8,681 M€ (9,751 M€ au 31 décembre 2008). Cette baisse s'explique d'une part par la baisse inédite des produits interbancaires et, dans une moindre mesure, des intérêts versés par la clientèle.

Par ailleurs, il apparaît que les principaux ratios bancaires sont satisfaisants :

- le ratio de solvabilité européen, rapport entre les fonds propres et encours de prêts, qui doit être au minimum de 8 % s'élève, au 31 décembre 2009, à 46,10 % ;
- le coefficient de liquidité, qui mesure la capacité à faire face au risque de demande de remboursement à court terme et doit être supérieur à 100 %, est de 349 %.

Le compte financier 2009 reprend les deux sections du budget.

- Section Exploitation

Elle présente les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice :

* recettes :	11 762 844,54 €
* dépenses :	11 731 713,00 €
* résultat :	+ 31 131,54 €

- Section Dotation

Elle présente les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice :

* recettes :	662 413,88 €
* dépenses :	218 326,06 €

Figurent essentiellement à cette section des mouvements comptables consécutifs à la constatation ou à la reprise de dotations aux amortissements et provisions réalisés conformément aux règles de la comptabilité publique et aux règles prudentielles applicables à l'établissement financier.

Les dépenses réelles d'investissement se résument en l'acquisition de logiciels, matériels informatiques, mobiliers de bureau et agencements destinés aux diverses agences (50 817,03 €).

Quant au budget primitif 2010, il a été soumis au Conseil d'Orientation et de Surveillance le 17 décembre 2009. Les crédits votés ont été les suivants :

- pour la section Exploitation :

* recettes :	12 971 740 €
* dépenses :	12 956 900 €

- pour la section Dotation :

* recettes :	1 881 640 €
* dépenses :	1 804 300 €

Pour l'ensemble de l'exploitation courante, les produits et les charges ont été estimés en considération des données économiques prévisibles pour l'année 2010 et ont été ajustés en cours d'année.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2009 et au budget 2010 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27.12.2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010

